

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de CESSON	Délimitation du tronçon				Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin			
Départementale 82	7	+ 570	8	+ 580	3	100	
Départementale 82	8	+ 580	9		4	30	
Départementale 82	9		10		3	100	
Nationale 6	6	+ 720	8	+ 970	2	250	
Nationale 446	4		5	+ 900	3	100	
P5T					3	100	
SNCF Paris à Marseille					1	300	

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

N. LECLERCO

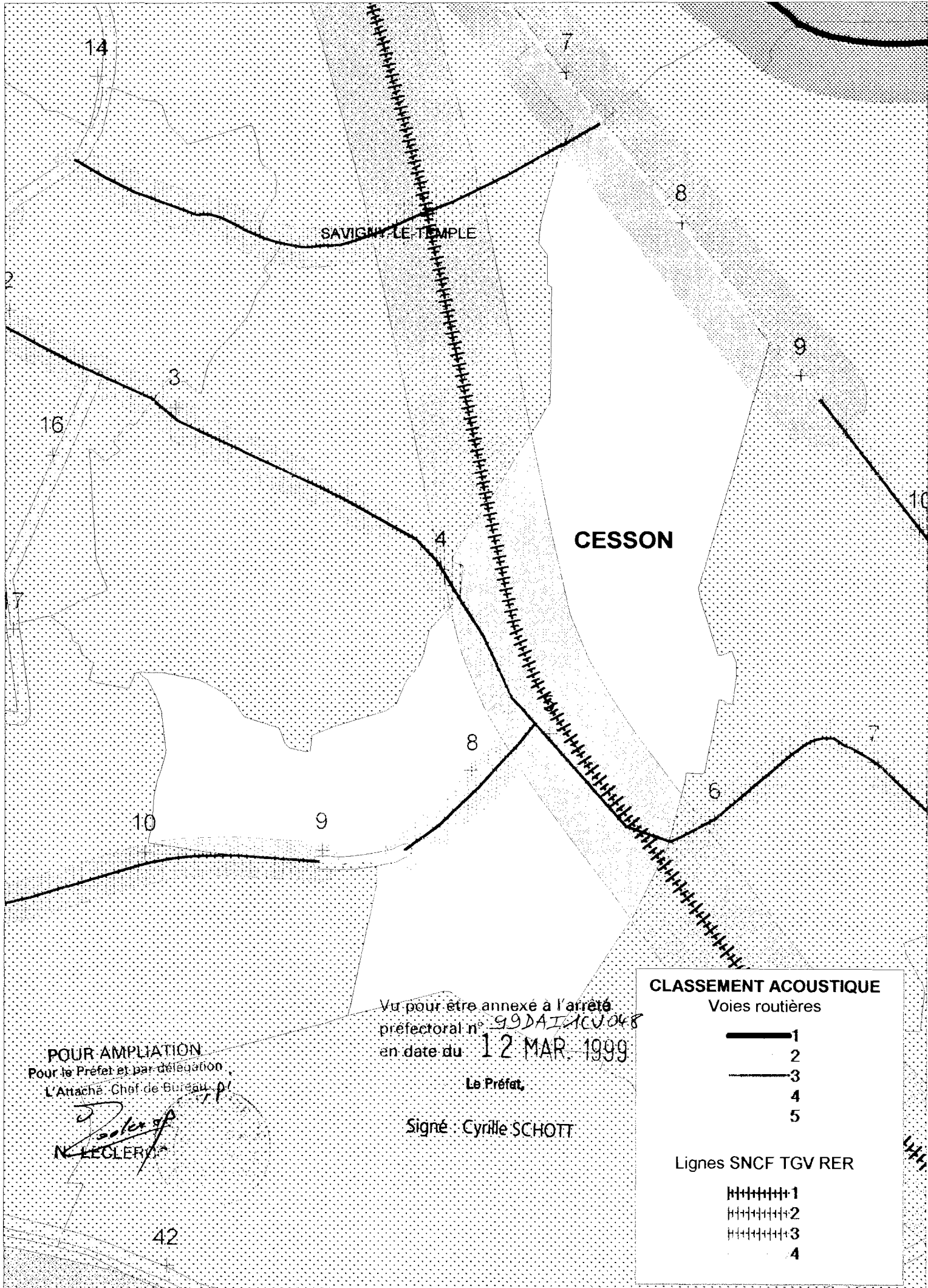


pour être annexé à l'arrêté
prefectoral n° 99DAIACV048
en date du 12 MAR. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 : PLAN



Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99DAI21CV048
 en date du 12 MAR 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

POUR AMPLIATION
 Pour le Préfet et par délégation
 L'Attaché, Chef de Bureau, p.

N. Leclercq
 N. LECLERCQ

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- ||||||| 1
- ||||||| 2
- ||||||| 3
- ||||||| 4